

**Mémoire des Producteurs de grains du Québec
concernant le budget 2020-2021 du gouvernement du
Québec**

Janvier 2020



Table des matières

Sommaire du mémoire	3
Les Producteurs de grains du Québec	4
La production de grains au Québec.....	5
La compétitivité du secteur des grains québécois	6
Guerre commerciale	7
Grains et guerre commerciale	7
Aide financière en contexte de guerre commerciale.....	9
Écart de compétitivité.....	9
Sécurité de revenu	11
Efficacité des programmes en place	11
Bonifications à court terme.....	12
Agroenvironnement	13
Le défi des changements climatiques	13
Soutien gouvernemental en matière d'agroenvironnement	15
Bonification de l'aide gouvernementale en matière d'agroenvironnement.....	16
Fiscalité agricole.....	17
Réforme de la fiscalité agricole au Québec.....	18
Soutien à la relève agricole	18
Situation économique du Québec	19
Impact du budget 2019-2020 sur la production de grains	20
Recommandations	21
Annexe	23

Sommaire du mémoire

Le présent mémoire vise à alimenter le ministre des Finances, M. Éric Girard, dans le déploiement du budget 2020-2021 afin que la vision du gouvernement du Québec pour le développement économique et social de la province tienne compte des réalités du secteur agricole et, plus particulièrement, du secteur des grains.

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) est l'organisation qui représente les quelque 10 500 producteurs et productrices de grains présents dans toutes les régions du Québec. La production de grains est le 3^e secteur agricole québécois en importance. Ces grains sont principalement des céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux et protéagineux, tels que le soya et le canola. Cultivés sur près d'un million d'hectares de terre, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel de 1,3 milliard de dollars. En plus de nourrir l'ensemble des autres productions, ces denrées contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise.

Le présent mémoire vise plusieurs aspects du secteur des grains notamment en matière de sécurité de revenu, d'agroenvironnement et de fiscalité agricole. Nous sommes d'avis que l'action gouvernementale sur ces enjeux doit être revue afin de tenir compte des réalités et ainsi permettre d'atteindre plusieurs objectifs.

En effet, les producteurs et productrices de grains du Québec veulent continuer à contribuer à la croissance économique du Québec, mais le contexte de pénurie de main-d'œuvre et les conflits commerciaux, entre autres, rendent la tâche difficile. Aussi, l'ensemble des recommandations abordées dans le présent mémoire ont pour but d'offrir des pistes de solutions au gouvernement afin de donner une aide attendue, depuis plusieurs années, par le secteur des grains. Les PGQ croient que le domaine agricole a été laissé de côté par les différents gouvernements. Nous souhaitons donc offrir notre entière collaboration au gouvernement actuel afin de rectifier la situation et ainsi trouver une façon d'avancer ensemble.

En conséquence, les PGQ recommandent que toutes les interventions gouvernementales à l'endroit du secteur de la production de grains (sécurité du revenu, agroenvironnement, fiscalité agricole, etc.) s'inscrivent dans un esprit d'obtention par les producteurs d'une rétribution d'une juste valeur pour leur production et appliquent le plus possible la notion de réciprocité vis-à-vis des producteurs d'ailleurs dans le monde, notamment en reconnaissance des besoins de compétitivité du secteur.

Les Producteurs de grains du Québec

Fondé en 1975 et constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'organisme Producteurs de grains du Québec (PGQ) est formé de 14 syndicats. Répartis dans toutes les régions du Québec, ces syndicats regroupent plus de 10 500 producteurs et productrices transigeant des grains. Les Producteurs de grains du Québec travaillent en collaboration avec de nombreuses organisations agricoles du Québec et du Canada et sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Les Producteurs de grains du Québec sont formellement responsables de l'application et de l'administration du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec depuis son homologation par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) en mai 1982. Le Plan conjoint, qui existe en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, permet d'organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché des produits agricoles et de financer collectivement des activités liées au développement du secteur. À cet égard, les PGQ sont redevables auprès de la RMAAQ et déposent un rapport de révision périodique tous les cinq ans.

Par l'entremise d'un travail d'échanges auprès de nos membres, de veille, d'analyse, de concertation et de communication avec l'industrie et les gouvernements, les Producteurs de grains du Québec ont la responsabilité d'agir sur divers leviers économiques et politiques, notamment dans les domaines suivants :

- Information sur les marchés;
- Développement de la commercialisation et des marchés ;
- Recherche, transfert technologique et services-conseils;
- Protection financière;
- Gestion du risque.

Par ailleurs, les PGQ sont les protagonistes de plusieurs initiatives visant à accroître l'efficacité et l'efficience des producteurs vis-à-vis l'utilisation des pesticides. Entre autres, les PGQ contribuent au Réseau grandes cultures du Québec (RGCQ), à la mise en place du Forum sur la gestion intégrée des ennemis de la culture (FGIEC), l'analyse du cycle de vies (ACV) de la production de grains du Québec et assurent un transfert des connaissances des nouvelles avancées, des nouvelles exigences réglementaires et des nouveaux programmes gouvernementaux auprès de ses membres.

Les PGQ sont membres de plusieurs organisations canadiennes et y jouent un rôle actif. Plusieurs de ces organisations sont fortement marquées par la présence de représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, par exemple les Tables rondes sur les chaînes de valeur (TRCV) canadiennes, sur les grains, sur les cultures durables, la santé des abeilles, sur les bioproduits, etc. Ces tribunes constituent des forums d'échanges et de vigie. Ainsi, les PGQ tissent des liens avec d'autres organisations et sont à l'affût des orientations stratégiques touchant le secteur. Les PGQ assurent une vigie pour les producteurs de grains de la province,

et pour d'autres organisations locales. Parallèlement, les PGQ amènent au niveau fédéral les enjeux qui entourent la production des grains et font valoir les attentes des producteurs québécois. Ces TRCV sont souvent les lieux de concertation entre les différents joueurs de la filière. Les PGQ déploient les efforts pour que les besoins des producteurs du Québec et leurs préoccupations soient considérés dans la réalisation des nouvelles stratégies ou des plans d'action à l'échelle canadienne.

La production de grains au Québec

La production de grains est largement méconnue. Pourtant, du moment où ils sont semés jusqu'au moment où ils atterrissent dans nos assiettes, les grains passent à travers un long parcours qui fait vivre des milliers de familles partout au Québec. Les consommateurs ignorent bien souvent que de très nombreux produits locaux sont préparés à partir des grains du Québec. De par leur consommation dans d'autres secteurs, les grains du Québec sont à la base de toute l'agriculture québécoise. Année après année, les producteurs redoublent d'efforts pour fournir des produits de qualité qui répondent aux meilleures pratiques de développement durable. Au fil du temps, la production de grains est devenue une production de haut savoir, à forte valeur ajoutée et créatrice de richesse collective, centrale sur le marché domestique autant que fortement exportatrice.

Parmi les aliments basés sur des grains du Québec, on peut compter la farine, le pain, le gruau, l'huile végétale, etc. Plusieurs ignorent toutefois qu'ils sont aussi à la base de la préparation de bières, d'alcools forts et de tofu. Les grains alimentent également la plupart des productions animales du Québec, telles que la production de lait, d'œufs, de volaille, de porc, de bœuf, d'agneau, etc. Les grains du Québec sont aussi utilisés dans le monde industriel afin de fabriquer des bioproduits et produire de la bioénergie.

La production de grains occupe une superficie moyenne autour d'un million d'hectares (ha) par année (la moyenne de 2014 à 2018 était de 995 400 ha). Cette superficie représente la moitié de toute la superficie agricole québécoise. La production fourragère est la deuxième principale culture en termes de superficie au Québec et la production de maïs et de soya représente 75 % de la superficie totale des grains.

La production du soya a connu un essor important au cours des 15 dernières années. En 2003, la superficie du soya était de 152 000 ha¹, alors qu'en 2018, la superficie ensemencée était de 370 000 ha. Pour les mêmes dates, les superficies du maïs-grains étaient de 440 000 ha et de 385 000 ha respectivement. Parmi les 10 500 fermes commercialisant des grains, environ 3 000 sont des fermes spécialisées, c'est-à-dire que le revenu principal de la ferme est assuré par la production des grains.

La production de grains du Québec se répartit sur l'ensemble du territoire agricole. Selon les données du Plan conjoint des Producteurs de grains du Québec, chacune des grandes régions

¹ Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)

a commercialiser en 2018 entre 50 000 t et 1,3 Mt. Les régions plus nordiques (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Bas-St-Laurent et Abitibi-Témiscamingue) ont commercialisé au total un peu moins de 5 % du volume tandis que la presque totalité du volume restant est commercialisée par les régions plus centrales, à savoir la Montérégie, le Centre-du-Québec, les Laurentides et Lanaudière. La production de grains se réalise par des fermes spécialisées, mais est aussi une source de revenus complémentaires à d'autres productions agricoles.

En matière d'économie, la production des grains génère un revenu global d'environ 1,3 milliard de dollars annuellement. La production de céréales, d'oléagineux et de protéagineux représente environ 41 % de la valeur de toute la production végétale au Québec. Les ventes de grains représentaient 14,6 % du total de la recette agricole en 2017.

La production de grains est le 3^e secteur agricole québécois. En matière de productivité, la filière des grains s'améliore, et ce, malgré l'absence de soutien suffisant des gouvernements. La production de grains du Québec est acheminée autant sur le marché domestique que sur les marchés internationaux. La production et la transformation de grains représentent ensemble plus de 20 000 emplois au Québec.

La compétitivité du secteur des grains québécois

Dans le contexte de l'ouverture complète des marchés nord-américains et d'un prix du marché pour les grains québécois qui s'établit en fonction du prix international, le secteur des grains québécois s'est développé au gré des courants mondiaux afin de demeurer compétitif en comparaison des autres pays producteurs à travers le monde, notamment son proche voisin, les États-Unis, le plus grand exportateur de grains. La production mondiale de grains s'inscrit donc dans une course continue vers la productivité et la production au moindre coût. En plus de cette compétitivité internationale entre pays, la production de grains évolue dans un système économique où il y a un nombre très important de producteurs par rapport aux acheteurs ainsi qu'une forte concentration de l'offre d'intrants en amont. La résultante de toutes ces forces en présence est que les marges des producteurs de grains demeurent toujours très serrées.

Cette particularité économique entraîne inévitablement les industries agricoles dans cette course à la productivité et à la croissance de la taille des entreprises. Le Québec n'échappe pas à cette tendance. La taille des fermes a doublé de 1982 à 2014² tandis que les rendements ont augmenté de 2,5 à 3 % par an pour le maïs et de 1,5 à 2 % par an pour le soya pour la période allant de 2000 à 2015³. Cela dit, la logique de la taille, justifiée comme moyen de réduire les coûts et favoriser la compétitivité, ne permet pas nécessairement de doubler les rendements. En effet, les rendements dépendent, entre autres, de la plante elle-même, des conditions climatiques, etc. Précisons au passage que les rendements des céréales à paille tendent quant à eux à demeurer beaucoup plus stables. Cette dynamique sur laquelle le Québec n'a aucun contrôle a bien entendu permis de répondre à la forte expansion de la

² Coût de production pour le programme ASRA 1982 et 2014, MAPAQ, FADQ

³ Forest Lavoie, février 2018

demande de grains dans la province et à travers le monde, mais elle a aussi comme conséquence de placer une certaine pression sur la gestion de la ferme et des ressources.

L'enjeu de la compétitivité du secteur des grains dépasse les frontières provinciales ou nationales. En effet, nous nous retrouvons en constante compétition avec nos voisins américains qui possèdent plusieurs avantages indéniables. Outre l'aspect climatique qui est favorable dans plusieurs régions américaines, nous tenons à insister sur le support qu'offre le gouvernement américain aux agriculteurs qui crée des iniquités commerciales majeures. Les iniquités commerciales sont analysées sur trois axes, soit l'axe de la pression agroenvironnementale, la fiscalité agricole et l'axe du soutien économique⁴.

La production mondiale de grains est excessivement subventionnée depuis plusieurs décennies. Bien que les subventions aient été en tout premier lieu une initiative visant à stabiliser les prix pour les consommateurs, les gros pays producteurs comme les États-Unis et l'Union européenne ont graduellement utilisé ces dernières pour conquérir de nouveaux marchés ou pour permettre à leur agriculture locale de pouvoir affronter la concurrence internationale. Ces subventions ont un impact majeur sur la compétitivité de notre agriculture locale, car elles viennent compléter les revenus du marché des compétiteurs des autres pays et favoriser leurs investissements structurants en productivité.

Malheureusement, les producteurs du Québec ne bénéficient pas des avantages de ces deux grandes zones de production, notamment les États-Unis qui exportent plus de 100 Mt de grains et peuvent facilement entrer sur le marché québécois et concurrencer le Québec sur les marchés d'exportation.

Guerre commerciale

Les producteurs et productrices de grains du Québec ont dû redoubler d'efforts dans un contexte de guerre commerciale au cours de la dernière année. Bien que ce contexte perdure depuis plus d'un an, l'aide gouvernementale se fait toujours attendre. Outre l'aide financière massive du gouvernement américain vis-à-vis les agriculteurs américains, les producteurs du Québec ont dû vivre avec les impacts des décisions de la Chine d'abandonner ses achats de canola, ce qui a eu un impact négatif sur l'ensemble des céréales et des oléagineux. Malgré les multiples demandes formulées à nos gouvernements, aucune solution n'a été mise de l'avant pour aider ceux qui sont les victimes d'un conflit d'ordre politique.

Grains et guerre commerciale

En contexte de guerre commerciale, plusieurs facteurs déstabilisent le prix des grains à l'interne et sur les marchés internationaux. Entre autres, l'aide fournie aux compétiteurs par leurs gouvernements respectifs vient influencer la capacité de chacun à compétitionner, mais les différentes barrières tarifaires viennent aussi influencer les marchés. À titre d'exemple, les

⁴ PGQ, « Donnée sur les iniquités commerciales », Longueuil, 2019

mesures visant à augmenter de 25 % les tarifs douaniers sur les importations d'acier et de 10 % sur les importations d'aluminium imposées par le président Trump ont eu un impact notable⁵. D'une part, il importe de noter que ces tarifs ne sont plus en application aujourd'hui et que les dommages ont eu lieu au cours de la période où ceux-ci étaient appliqués. D'autre part, ces barrières tarifaires ont mené à une escalade des mesures protectionnistes par différents pays comme la Chine, le Canada, le Mexique et l'Union européenne.

Il en résulte une augmentation des coûts de la machinerie agricole en provenance de la Chine et une instabilité des prix du soja, du maïs et du blé. Cette guerre tarifaire entre la Chine et les États-Unis fait en sorte que le prix international du soja diminue, alors qu'aux États-Unis, le prix a atteint, en juillet 2018, son plus bas taux depuis 9 ans⁶. À ce sujet, il faut savoir que le soya américain a envahi le marché canadien et nos marchés traditionnels d'exportation lorsque la Chine a fermé ses frontières au soya américain. Nous devons également rappeler que la production de soja génère 2,8 milliards \$ annuellement au Canada et plus de 60 % de la production sont exportés selon l'organisme Soy Canada⁷.

Outre le soja, d'autres grains sont aussi affectés par le contexte de la guerre commerciale. En effet, la valeur du maïs et du blé connaît des fluctuations importantes depuis quelques mois. Ces deux types de grains subiront pour leur part les effets des tarifs douaniers de 10 % à partir de la mi-décembre⁸ de la part des États-Unis. Cependant, cette baisse de l'accessibilité des marchés américains s'est traduite par une augmentation de l'exportation du blé vers la Chine. Toutefois, le Canada a sa part de problème vis-à-vis la Chine alors que celle-ci a décidé de ne pas acheter le canola canadien à la suite de l'arrestation de la directrice de Huawei. Or, le Canada perd au change, car le canola est une culture dominante au pays qui rapporte gros aux cultivateurs et cultivatrices d'ici.

Donc, les producteurs de grains québécois subissent les impacts, et ce, depuis plusieurs années, d'un conflit politique sur lequel ils n'ont aucun contrôle. Ceux-ci s'ajoutent à la vulnérabilité des producteurs de grains relativement aux coûts liés aux enjeux socio-économiques sur le marché intérieur. Le meilleur exemple est la grève du CN qui a engendré un manque de propane pour les producteurs québécois. Cet exemple récent est d'ailleurs porteur pour illustrer le fait que dans le cas des producteurs de grains, ce genre d'enjeu ne constitue pas, comme dans bien d'autres secteurs, d'une semaine de suspension des affaires, mais bien un impact direct sur 50 % de la production de grains. Ainsi, bien que nous comprenions la complexité des enjeux sur la scène internationale comme ceux au sein même de notre législation, nous croyons qu'il est important que les gouvernements fédéraux et provinciaux appuient les agriculteurs d'ici afin de limiter les impacts de ceux-ci sur notre agriculture et notre économie.

⁵ http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/cei/fichiers/docpol_soja.pdf

⁶ Idem.

⁷ <https://soycanada.ca/fr/statistiques/coup-doeil/>

⁸ <https://www.lebulletin.com/cultures/marche-des-grains-la-guerre-commerciale-reprend-de-plus-belle-101322>

Aide financière en contexte de guerre commerciale

Malheureusement, les producteurs de grains du Québec et du Canada n'ont pas reçu une aide à la hauteur du défi de la part du gouvernement provincial ni du gouvernement fédéral. En effet, contrairement à l'aide qu'ont reçue nos voisins du sud, les producteurs ont reçu une aide timide de la part de nos gouvernements. Ceci étant, les producteurs et productrices peinent à tirer leur épingle du jeu.

Contrairement au secteur de l'acier et de l'aluminium, le secteur des grains n'a pas eu le même soutien de la part des gouvernements. D'ailleurs, nous sommes toujours en attente d'un soutien crédible du fédéral. Pour sa part, le gouvernement du Québec a annoncé en août 2018 une aide de 863 M\$ sur 5 ans pour soutenir les entreprises d'ici. De cette somme, seulement 45 M\$ iront à l'agriculture et 15 M\$ seront spécifiquement dédiés à la production végétale⁹. Il importe au surplus de noter que cette dernière somme doit être partagée avec le secteur horticole.

Afin de quantifier l'aide reçue de la part du gouvernement, nous avons préparé un document¹⁰ qui démontre une estimation ramenée aux proportions relatives à une ferme type spécialisée en production de grains d'une moyenne de 350 hectares. Par le fait même, nous estimons que l'aide reçue est de 17 245 \$ par ferme pour l'année 2018 et de 16 654 \$ par ferme pour l'année 2019. De plus, en ce qui concerne les programmes de sécurité de revenu (programmes Agri ou équivalent), nous estimons qu'une ferme a reçu, en moyenne, 16 450 \$ par année. Si nous ajoutons à cela le versement des programmes d'assurance récolte, il faut ajouter 1 400 \$ par ferme par année. En dépit de cette aide, l'écart de compétitivité entre les producteurs du Québec et les producteurs américains continue de se creuser.

Écart de compétitivité

Pour l'année 2018, le gouvernement américain a offert une aide financière de 12 milliards de dollars afin de contrer les effets de la guerre commerciale¹¹. Or, ceci représente une aide financière d'une moyenne de 74 299 \$ par ferme pour cette période¹². En ce qui concerne l'année 2019, le gouvernement américain a réaffirmé son support en allouant une aide supplémentaire de 16 milliards de dollars. Ceci équivaut à une aide financière moyenne de 100 667 \$ par ferme.

Il est important de spécifier que ces calculs excluent le versement des programmes d'assurance récolte et les programmes de sécurité de revenu. Pour ces deux programmes, nos vis-à-vis du sud ont reçu, en moyenne, une aide de 17 500 \$ et 28 700 \$ par ferme respectivement. Cela les situe bien loin de l'aide reçue par le producteur québécois.

⁹ <https://www.laterre.ca/actualites/politique/guerre-commerciale-45-m-lagriculture>

¹⁰ PGQ, « Donnée sur les iniquités commerciales », Longueuil, 2019

¹¹ <https://www.reuters.com/article/us-usa-trade-farmaid/trump-approves-second-round-of-trade-aid-payments-for-us-farmers-idUSKBN1OG2BI>

¹² Une ferme standard est une ferme d'une taille moyenne de 350 hectares

En termes de pression agroenvironnementale, les producteurs québécois subissent également les aléas de réglementations qui affectent de façon importante leur compétitivité. En effet, la réglementation entourant les pesticides coûte en moyenne 9 000 \$ par ferme aux producteurs québécois. L'estimation repose sur des honoraires de dépistage de 3 500 \$ et des pertes annuelles de 1 % en moyenne pour un autre 5 500 \$. Il se peut que les restrictions d'utilisation entraînent des pertes encore plus importantes pour certaines fermes. Ainsi, bien que nous sommes favorables à une modernisation de la réglementation sur les pesticides, il est important d'évaluer les coûts de ces réglementations. Par ailleurs, la réglementation concernant les bandes riveraines et l'imposition d'une taxe sur le carbone ont aussi leur lot d'impacts. En effet, l'impact total est évalué à 25 M\$ pour la réglementation sur les bandes riveraines et à 23,1 M\$ pour la taxe carbone. Respectivement, les coûts s'élèvent à 9 000 \$ et 4 000 \$ par ferme pour ces deux réglementations.

En matière de fiscalité agricole, le Québec se situe également à la traîne en raison de la taxation foncière. Les allègements fiscaux en place ne sont effectivement pas considérables, s'élevant à seulement 70 % de la facture. Qui plus est, ces mesures ne sont pas irréalistes, car les hausses de taxes nettes se situent bien au-dessus du niveau de l'inflation. Il en résulte évidemment des coûts élevés restreignant les producteurs de grains d'atteindre un niveau de compétitivité intéressant. Les analyses récentes permettent de constater que la taxation foncière entraîne en moyenne un écart de compétitivité évalué à 4 000 \$ pour les fermes du Québec. L'évaluation de la taxe se base sur l'écart entre le Référentiel CECPA 2018 et l'Enquête ASRA 2005 selon 2,2 % d'indexation.

Ainsi, force est d'admettre que la compétitivité du secteur des grains québécois par rapport à ses compétiteurs internationaux est mise à mal par les différentes restrictions de toutes sortes en sol québécois. Cette iniquité est par ailleurs décuplée en raison de l'absence d'un soutien gouvernemental à la hauteur des pressions qu'on impose aux PGQ. C'est en raison de ce constat que le MAPAQ a commandé un mandat d'étude visant à évaluer la compétitivité du secteur des grains au Québec.

Recommandation

En somme, nous évaluons la différence en termes de compétitivité à plus de 110 000 \$ par ferme pour l'année 2018 et à plus de 138 000 \$ par ferme pour l'année 2019. Or, il est temps que les gouvernements agissent afin d'offrir un support adéquat aux producteurs et productrices de grains du Québec.

De ce fait, les PGQ recommandent :

- de mettre en place un fonds de soutien afin d'aider les producteurs de grains québécois qui vivent les répercussions d'une guerre commerciale entre le gouvernement canadien, la Chine et les États-Unis;
- d'appliquer efficacement toutes les recommandations qui seront formulées en suivi de l'étude du MAPAQ visant à évaluer la compétitivité du secteur des grains québécois.

Sécurité de revenu

La sécurité du revenu fait partie des préoccupations des producteurs de grains au Québec. Les PGQ y vouent donc une grande importance et y consacrent beaucoup d'énergie afin de défendre les intérêts des producteurs et s'assurer que les programmes ou politiques répondent à leurs besoins. Au cours des années, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures afin d'aider le domaine agricole par le biais de La Financière Agricole du Québec (FADQ). Parmi celles-ci, nous aborderons le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), l'Assurance récolte (ASREC), et le Fonds d'investissement agricole.

Efficacité des programmes en place

Le revenu généré dans le secteur économique particulier de la production de grains est le produit de deux facteurs importants sur lesquels les producteurs n'ont que très peu, voire aucun contrôle : les conditions de production (surtout météorologiques) et la variabilité du prix de la ressource (déterminé en grande partie par les marchés internationaux)¹³.

Les programmes de sécurité du revenu et d'assurance récolte sont donc nécessaires afin d'assurer une continuité des revenus face à des conditions de production, par nature, imprévisibles. Agissant à la manière de programmes d'assurance, ces programmes doivent permettre, lorsqu'ils fonctionnent adéquatement, de compenser des manques à gagner occasionnels lors d'années de récolte plus difficiles ou lorsque les prix obtenus sur les marchés sont faibles. Si ces programmes se veulent donc ajustés en fonction des besoins du secteur, il faut toutefois rappeler qu'une franchise variant de 15 % à 30 % est imposée à l'utilisation de ceux-ci, tandis que le programme d'assurance collective ASRA prévoit que le producteur assume l'équivalent du tiers du partage de la perte. Il est évident que ces dispositions rendent toute intervention des programmes moins salubre qu'elle ne le devrait.

L'ASRA est un programme d'assurance collective qui protège les entreprises du milieu agricole contre les fluctuations des prix du marché et des coûts de production. Complémentaire aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, l'ASRA verse une compensation lorsque le prix moyen de vente d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi sur la base du coût de production des entreprises spécialisées¹⁴. Il est toutefois impératif de noter que le programme ASRA ne s'applique pas aux cultures du maïs et du soya, les deux cultures principales dans le secteur des grains.

Pour sa part, l'ASREC protège vos récoltes contre les risques associés aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Ce programme offre des protections individuelles et collectives. En mai 2019, le gouvernement a annoncé la bonification de l'ASREC afin de permettre aux producteurs d'assurer la protection de leurs céréales d'automne

¹³ PGQ : « La production de grains au Québec : se donner les clés d'un développement réussi », Longueuil, 2019

¹⁴ <https://www.fadq.qc.ca/assurance-stabilisation/description/>

en cas de mortalité hivernale, mais très peu de mesures sur la vingtaine proposée ont été mises en place jusqu'à présent. Ce changement devrait permettre de couvrir les coûts associés au réensemencement du printemps à la suite d'un hiver ardu qui aura mené à la mortalité de la culture d'automne en raison de la glace, du gel ou de maladies incontrôlables liées au gel.

Lors du budget 2019, le gouvernement a annoncé la création du Fonds d'investissement agricole qui bénéficierait d'un budget de 250 M\$ sur 5 ans, pigé à même les fonds de la Financière agricole du Québec. Ce fonds a pour objectif d'appuyer les initiatives privées afin de générer 1,2 milliard de dollars d'investissements dans le secteur agricole au Québec. À terme, le fonds vise 3 300 projets qui devraient générer des investissements privés à la hauteur de 950 M\$. Or, à ce jour, nous n'avons eu aucune information additionnelle sur ce fonds ou les projets qu'il appuie.

Or, en dépit du support offert via ces programmes, les PGQ estiment qu'il est possible de générer davantage d'avancées si des plans sont mis de l'avant afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des ressources allouées à ces programmes.

Bonifications à court terme

Dans leurs structures actuelles, les programmes de sécurité du revenu offerts aux producteurs et productrices de grains québécois ne fournissent pas de protection à moyen et à long terme en cas de périodes prolongées de bas prix de la denrée. Le programme d'assurance récolte, quant à lui, est mal arrimé au secteur des grains dans son ensemble, car il ne prévoit pas de protection concernant la qualité des productions. De plus, au bilan, les producteurs québécois se comparent désavantageusement à leurs concurrents étrangers quant au soutien gouvernemental dont ils bénéficient, ce qui cause de fait une iniquité concurrentielle importante.

Lors de la dernière campagne électorale, la Coalition avenir Québec (CAQ) avait pris plusieurs engagements vis-à-vis les PGQ. Parmi ceux-ci, la CAQ s'était engagée à veiller à ce que l'ASRA soit maintenue et bien adaptée aux besoins des producteurs agricoles¹⁵. Actuellement, ce programme prévoit un partage de la perte de 33 % par le producteur, limitant ainsi les interventions et l'efficacité de ce dernier. Nous sommes d'avis que nos recommandations permettront de remédier à cette situation déplorable.

Recommandations

Pour solutionner les différentes problématiques, les PGQ demandent notamment que les programmes de sécurité des revenus agricoles soient revus et modernisés pour qu'ils soient réellement efficaces lors de périodes prolongées de bas prix, en stabilisant les revenus agricoles garantis au coût de production moyen provincial.

¹⁵ Voir les engagements de la Coalition avenir Québec en annexe

De ce fait, les PGQ recommandent :

- d'ajuster les programmes existants afin de :
 - Offrir une protection plus efficace en cas de période prolongée de bas prix;
 - Stabiliser les revenus garantis au coût de production moyen québécois;
- de bonifier le Fonds d'investissement agricole afin de hausser la productivité, les initiatives du secteur privé et la richesse du milieu agricole.

Agroenvironnement

Le mandat d'initiative de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) sur l'utilisation des pesticides et la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois a permis de survoler plusieurs aspects concernant la situation agroenvironnementale québécoise. Certes, plusieurs efforts sont déjà réalisés par l'industrie afin d'améliorer la situation agroenvironnementale du Québec, mais plusieurs changements sont à faire afin d'assurer une transition adéquate de l'agriculture québécoise vers des pratiques plus viables à long terme. En ce sens, nous croyons que le gouvernement doit s'assurer de mettre en place une réglementation efficace et s'assurer d'appuyer le changement par des programmes adéquats.

Le défi des changements climatiques

Comme pour tous les secteurs agricoles, la production de grains au Québec est affectée par les changements climatiques. En effet, les cycles de pluviométrie ont changé au cours des dernières années, ce qui a donné lieu à l'apparition de nouvelles maladies fongiques, notamment la rouille dans les céréales à paille et de nouvelles espèces de champignons dans le maïs et le soya.

Parallèlement, au cours des dernières années, on a assisté au changement de la durée de la saison de croissance et à l'apparition de nouvelles espèces de ravageurs. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) a répertorié de nouvelles espèces d'insectes au Québec qui arrivent à survivre à l'hiver. De telles espèces nécessitent des interventions phytosanitaires, car il est souvent difficile de développer des moyens de lutte qui ne font pas appel aux pesticides pour la protection des cultures. D'ailleurs, le développement de moyens de lutte à moindre recours aux pesticides nécessite plusieurs années de recherche et de développement de connaissances qui prennent en considération la réalité pédoclimatique du Québec.

Les études rapportent qu'actuellement, les pertes de rendement associées aux insectes ravageurs oscillent entre 5 et 20 % pour la majorité des productions de grains. D'ailleurs, avec les changements climatiques et l'adaptation de nouvelles espèces d'insectes ravageurs au climat québécois, les dommages pourront devenir plus importants. Des études estiment que la

perte des rendements sera entre 10 et 15 % pour chaque augmentation de la température du globe de 1 °C.

La gestion antiparasitaire se fait à deux niveaux distincts du sol et de la plante. Contrairement à des cultures où l'on peut clairement constater visuellement le développement des infestations ou les dégâts causés par des ravageurs, les graines semées en grandes cultures étant enterrées, ce constat se fait difficilement. Le grain à récolter n'est pas visible non plus. Bien que des recherches soient en cours pour développer des outils de prévision des maladies dans le sol ou pouvant affecter les graines, ceux-ci ne couvrent pas tous les ravageurs potentiels. Dans ces circonstances, l'utilisation des pesticides dans l'enrobage des semences demeure un outil essentiel pour maintenir le potentiel de rendement.

La superficie des champs pour la production de grains est relativement grande. Pour certaines maladies, surtout fongiques, la fenêtre d'intervention est très courte étant donné qu'en seulement deux jours, l'infestation peut affecter considérablement la qualité des grains et les déclasser. Comme nous l'avons mentionné, le coût des produits phytosanitaires est relativement important pour une entreprise de production de grains.

En cas d'infestation, de maladie ou d'attaque par un ravageur, il est souvent relativement tard pour apporter le correctif nécessaire et maintenir le potentiel de rendement attendu. Aussi, certains ravageurs ou maladies qui prolifèrent dans le sol et dont le développement est accéléré par les conditions météorologiques ou climatiques (les champignons, par exemple) sont difficiles à détecter, d'autant plus que le producteur ne peut deviner la météo à venir dans les prochains jours ou semaines. Il est toutefois important de mentionner que pour certains ravageurs qui s'attaquent aux plantes en cours de saison, il est plus facile d'intervenir, car on peut constater leur présence.

Recommandation

La production de grains doit refléter un standard de qualité obéissant aux exigences des acheteurs, des consommateurs et de Santé Canada. La teneur en toxines des grains est parmi les critères de qualité qui deviennent de plus en plus sévères. Une teneur maximale est exigée pour l'alimentation humaine ou animale (ACIA¹⁶). L'un des facteurs favorisant l'augmentation des toxines dans les grains est l'infestation par des champignons. Or, au cours des dernières années, les conditions météorologiques en cours de saison sont plus humides. Ceci crée un environnement propice au développement de champignons pathogènes qui contribuent fortement aux maladies en augmentant les teneurs de toxines dans les grains.

¹⁶ Normes sur les toxines : 2 ppm pour le blé livré aux minoteries destiné à la consommation humaine, et 1 ppm pour la ration des animaux.

De ce fait, les PGQ recommandent :

- La mise en place de programmes d'investissements plus importants et mieux adaptés pour améliorer la productivité du secteur des grains et sa performance agroenvironnementale;
- Le contrôle des mauvaises herbes et des ravageurs, notamment les insectes et les maladies, afin de réduire les risques d'impact sur la qualité et le rendement du grain.

Soutien gouvernemental en matière d'agroenvironnement

La prise en charge des enjeux environnementaux au cours des dernières années se faisait principalement par l'entremise du Programme Prime-Vert. Ce programme cofinance des projets en lien avec les actions retenues dans la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021. Constitué de fonds en provenance du gouvernement fédéral et provincial, le programme comporte 3 volets avec des sous-volets et des domaines d'intervention pour la période de 2018-2023 :

- Prime-Vert - Volet 1 : Interventions en agroenvironnement par une entreprise agricole;
- Prime-Vert - Volet 2 : Approche régionale ou interrégionale en agroenvironnement;
- Prime-Vert - Volet 3 : Appui au développement et au transfert de connaissances en agroenvironnement.

Le premier volet est destiné à répondre à des problématiques individuelles des fermes. Il comporte 9 domaines d'interventions admissibles au cofinancement. Parmi ces domaines, un seul qui touche les risques associés aux produits phytosanitaires et couvre les équipements et pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides. Les autres domaines d'intervention sont destinés à la santé des sols, l'irrigation, le stockage de la déjection animale, etc.

Le volet 2 est en deux sous-volets : le premier cofinance des actions à l'échelle régionale et le deuxième pour des actions ayant une portée collective et des retombées à plusieurs régions administratives. Ces volets ne sont pas accessibles aux fermes individuellement. Ils s'adressent aux organisations de producteurs, aux organismes parapublics ou privés et aux organismes à but non lucratif.

Le volet 3 comporte trois sous-volets : le premier est destiné à l'appui au développement expérimental, à l'adaptation technologique et au transfert technologique des connaissances en agroenvironnement; le deuxième cible l'appui à la diffusion d'information en agroenvironnement et le dernier vise l'appui individuel aux entreprises agricoles pour la réalisation d'essais d'implantation de pratiques agroenvironnementales.

Les actions retenues par la SPQA relativement aux pesticides et pour lesquelles des programmes peuvent soutenir les producteurs se résument en un domaine d'intervention du volet 1 et un des trois thèmes prioritaires du sous-volet 3 relatif à l'appui individuel aux entreprises.

L'autre moyen d'intervenir en agroenvironnement est par le Programme services-conseils, où certaines thématiques sont prises en charge. L'accès au cofinancement de ces dernières exige le recours à un service d'agronomes ou d'experts affiliés au Réseau services-conseils.

Bonification de l'aide gouvernementale en matière d'agroenvironnement

Les PGQ ont démontré à maintes reprises que la protection de l'environnement et le développement d'une agriculture durable sont au cœur de nos priorités. Cependant, nous croyons qu'avec une bonification de l'aide gouvernementale immédiate et soutenue à long terme, il serait possible pour nous d'en faire davantage. En ce sens, nous croyons qu'il y a plusieurs mesures qui méritent des moyens additionnels, notamment les compensations. À ce sujet, il est insuffisant de récompenser uniquement les producteurs qui se démarquent dans les efforts en matière d'agroenvironnement; il faut également encourager l'amélioration continue au sein de tous les biens et services agroenvironnementaux déjà en application. De la sorte, l'industrie sera en mesure de poursuivre ses efforts envers l'environnement de façon plus soutenue. Il est également essentiel pour le gouvernement de veiller à réaliser une meilleure évaluation des impacts des politiques mises en place sur les activités de l'industrie, afin de s'assurer que celles-ci soient véritablement applicables tout en lui permettant de demeurer productive et compétitive.

La plupart des producteurs et productrices de grains font déjà un effort considérable afin de limiter leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et ils en sont fiers. Cependant, malgré ces efforts, aucune compensation n'est mise de l'avant afin d'encourager ces efforts. Or, il serait intéressant de mettre en place des protocoles d'évaluation des émissions spécifiques au secteur des grains, pour permettre aux producteurs de bénéficier des crédits carbone et ainsi compenser les coûts de la politique sur les émissions de gaz à effet GES. La mise en place de ce protocole permettrait au gouvernement de procéder du même coup à une évaluation des impacts économiques de la taxe carbone pour la production de grains.

Les producteurs et productrices de grains investissent en recherche au moyen d'un prélevé sur la commercialisation des grains. Un fonds de recherche a été mis en place depuis 1992, faisant suite au désir des producteurs de participer à l'élaboration de projets de financement en partenariat. Un comité interne des PGQ se penche sur la recommandation d'initiatives et d'investissements en recherche selon les besoins exprimés par les fermes productrices de grains. Le fonds de recherche ainsi formé sert aussi de levier pour la mobilisation d'autres fonds publics dans une perspective de recherches collectives ayant des retombées concrètes sur les fermes. Le financement de la recherche par les PGQ est réparti principalement vers les grappes agroscientifiques et le financement du centre de recherche sur les grains (CÉROM). Depuis 2009, presque la moitié de ce fonds de recherche est destinée au développement de variétés de cultures résistantes aux maladies et aux ravageurs.

Recommandations

De ce fait, nous croyons que le gouvernement doit faire sa part en matière de recherche et de développement afin de donner un support à la hauteur des exigences qu'il impose aux producteurs. Depuis deux ans, seulement 5 % des 195 M\$ pour appuyer les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire sont allés au secteur végétal. Le resserrement réglementaire actuel amène les semenciers à produire un type d'enrobage différent de la majorité de l'Amérique du Nord. Cette situation amène des coûts supplémentaires et des problèmes logistiques qui sont absorbés par les producteurs de grains.

Par le fait même, les PGQ recommandent :

- de mettre à jour l'information publique sur les récentes restrictions légales et réglementaires visant la production dans l'optique d'évaluer systématiquement les impacts économiques et l'opportunité d'une compensation de ces restrictions, notamment pour :
 - Les bandes riveraines;
 - L'usage des pesticides;
 - Les politiques sur les émissions de gaz à effet de serre.
- de compenser les coûts de la politique sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) par la mise en place de protocoles d'évaluation des émissions spécifiques au secteur des grains, pour permettre aux producteurs de bénéficier des crédits carbone;
- de mettre sur pied une évaluation des impacts économiques de la taxe carbone pour le domaine agroenvironnemental;
- de hausser le financement pour la réalisation d'études scientifiques portant sur les besoins en protection des ennemis des cultures, notamment pour le traitement des semences.

Fiscalité agricole

La question de la fiscalité agricole a fait couler beaucoup d'encre ces dernières années et, au terme d'importants travaux, l'enjeu n'a toujours pas été réglé durablement. Les producteurs de grandes cultures, par l'importance de la superficie de leurs terres, sont davantage concernés. En effet, les producteurs doivent payer des taxes foncières basées strictement sur une méthode d'évaluation par laquelle la valeur commerciale de la terre est déterminée par l'analyse de facteurs spéculatifs, et une très petite frange des transferts réels. Cette analyse ne prend toutefois pas en compte la vente ou le transfert à la relève, alors que ces transferts se font à une fraction des prix considérés par l'évaluation. Au final, cela crée une pression à la hausse sur la valeur considérée pour la taxation des terres agricoles qui devient une valeur spéculative, et non économique.

Réforme de la fiscalité agricole au Québec

Le système que l'on connaît depuis des décennies en matière de fiscalité agricole engendre une importante iniquité fiscale entre les taxes payées et les services reçus. En effet, un producteur de grains paie des taxes élevées basées sur sa terre, mais ne reçoit pas plus de services qu'un citoyen de la même municipalité qui habite une maison unifamiliale sur un terrain de taille normale. Le producteur se trouve lourdement désavantagé par le très fort ratio capitalisation/revenu net que le secteur de la production de grains nécessite.

De plus, cela crée également une importante iniquité face aux autres états américains et provinces canadiennes concurrentes qui bénéficient pour la plupart d'une fiscalité agricole plus clémente, et plus favorable au développement économique régional.

C'est pourquoi les PGQ demandent depuis longtemps que le système en entier soit réformé pour résoudre une fois pour toutes cette problématique. Les PGQ ont d'ailleurs eu l'occasion par le passé de s'exprimer sur le fait que l'annonce du gouvernement, de l'injection d'une somme de 15 millions de dollars sur 2 ans afin de limiter l'impact des taxes municipales sur le secteur agricole, n'a eu un impact que très limité sur les producteurs et productrices de grains. À ce sujet, nous tenons à rappeler que les entreprises agricoles du Québec versent plus de 42 M\$ en taxes municipales et scolaires par année.

Tout récemment, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a déposé le projet de loi 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*. Bien que les PGQ saluent la volonté d'actions derrière cette initiative, force est d'admettre que ce projet de loi ne présente que peu de pistes de solutions concrètes pour résorber l'iniquité fiscale subie par les producteurs et les productrices de grains, mis à part l'élimination du plafond de financement du programme.

Recommandations

De ce fait, les PGQ recommandent :

- de tenir une vaste consultation parlementaire dans le cadre de l'étude du projet de loi 48 avec tous les acteurs concernés, dont les PGQ;
- de s'assurer que le projet de loi 48 propose une adéquation la plus équitable possible entre les taxes payées et les services reçus par les producteurs de grains;
- d'envisager à plus long terme une réforme complète du système de taxation foncière pour les agriculteurs, menée conjointement avec les acteurs du milieu.

Soutien à la relève agricole

L'enjeu de la relève agricole en est un majeur pour l'industrie agricole dans son ensemble. En effet, les PGQ se penchent sur la question afin d'offrir les outils et les informations à ses membres, particulièrement en contexte de pénurie de main-d'œuvre. Certes, il y a des

programmes mis en place par le gouvernement afin d'aider les entreprises agricoles, mais nous avons des recommandations qui permettraient de faciliter certains aspects.

Un des programmes mis de l'avant par le gouvernement via La Financière agricole est le Programme d'appui financier à la relève agricole. L'objectif de ce programme est d'aider les jeunes agriculteurs à s'établir sur une ferme existante ou à démarrer une nouvelle entreprise. Entre autres, ce programme contribue à l'acquisition de machinerie, facilite le démarrage d'une entreprise et permet d'obtenir de la formation. Or, malgré les bienfaits de ce programme, les PGQ sont d'avis qu'il faut en faire davantage pour faciliter le transfert d'actif agricole aux membres d'une même famille. Il est évident que c'est souvent vers la famille que les agriculteurs se tournent afin de trouver de la relève.

Les PGQ sont d'avis qu'il faut aider la relève agricole à prendre les rênes des entreprises agricoles. En contexte de pénurie de main-d'œuvre, il faut redoubler d'efforts. Selon les Prévisions du marché du travail agricole du Québec jusqu'en 2025 du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture¹⁷, en 2014, 3 300 postes sont demeurés non pourvus ce qui a coûté 116 millions de dollars au secteur agricole québécois. De plus, le nombre de postes à pourvoir atteindra 10 600 d'ici 2025. Il importe aussi de rappeler que les travailleurs étrangers représentent 12 % de la main-d'œuvre et il y a toujours un nombre grandissant de postes à pourvoir. Il est donc important d'agir avant que le problème s'aggrave.

Recommandation

Comme nous l'avons mentionné, nous croyons qu'une bonne partie de la relève agricole se trouve au sein des familles qui sont présentement dans le domaine. Il ne faut pas oublier que ces familles contribuent à la pérennité et au succès du secteur agroalimentaire québécois. Par le fait même, nous croyons qu'il est du devoir du gouvernement de donner un coup de main à ces familles qui travaillent fort, et ce, depuis plusieurs générations dans certains cas.

De ce fait, les PGQ recommandent :

- D'alléger les traitements fiscaux pour le transfert d'actif agricole aux membres d'une même famille.

Situation économique du Québec

Tous les experts économiques québécois s'entendent actuellement sur le fait que la situation économique du Québec est surprenante, pour ne pas dire enviable. Que l'on soit en accord ou non avec les méthodes utilisées pour rétablir une croissance soutenue du PIB, force est d'admettre que l'austérité passée, combinée avec les investissements publics et privés injectés au Québec ainsi que la force de l'immobilier et le coût raisonnable de notre énergie engendrent conjointement, pour l'économie du Québec, un boom de croissance soutenue et remarquable.

¹⁷ Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, « Prévision du marché du travail agricole du Québec jusqu'en 2025 », Canada, 2017

Le plein emploi est avéré dans presque toutes les régions du Québec, les surplus dans les coffres de l'État lui offrent une marge de manœuvre appréciable et la confiance des Québécois se maintient. Si le ministre des Finances doit bien évidemment demeurer sage et ordonné dans la gestion des fonds publics, il peut néanmoins considérer d'injecter des fonds nécessaires dans des secteurs fertiles de l'activité économique.

Ainsi, la situation économique actuelle du Québec renforce l'idée qu'un réinvestissement en agriculture est non seulement essentiel, mais aisément soutenable pour le Québec, voire profitable. C'est dans cet esprit de gestion ordonnée et efficace que les PGQ formulent les recommandations suivantes au ministère des Finances pour l'exercice du budget 2020-2021.

Impact du budget 2019-2020 sur la production de grains

Lors du dernier exercice budgétaire, les mesures annoncées par le gouvernement du Québec se sont avérées un jeu à somme nulle pour le secteur des grains. En effet, bien qu'un budget de 50 millions par an sur 5 ans ait été dégagé pour le secteur bioalimentaire et ses programmes, ce fonds était financé à même les surplus déjà présents à La Financière agricole du Québec (FADQ). Ainsi, nonobstant la bonne volonté du gouvernement, la mise en place du Fonds d'investissement agricole aura des effets mineurs sur la production de grains. Ajoutons également qu'il aurait été souhaitable que les initiatives incitées par ce fonds d'investissement soient accompagnées d'un plan pour soutenir les producteurs agricoles dans l'adoption de pratiques qualifiées plus responsables, mais aussi qu'il vise l'amélioration de la productivité et de la rentabilité de l'industrie avec comme objectif de rattraper nos compétiteurs européens et Américains à cette enseigne.

De façon générale, les PGQ souhaitent également s'éloigner du principe de la conditionnalité environnementale des aides, et ce, dans l'objectif d'accomplir plus de travail à ce niveau et de le faire en meilleure posture. Nous estimons que les incitatifs aux pratiques environnementales demeurent le meilleur moyen de stimuler le changement, et ce, sans décourager les producteurs.

Dans le même sens, et comme indiqué précédemment, la mesure proposant 7,5 millions de dollars sur deux ans pour limiter l'impact des taxes municipales sur le secteur n'offrait aucune solution à l'enjeu de la compétitivité de notre secteur.

Ce faisant, les PGQ ont dû réitérer leurs demandes visant à résorber l'écart de compétitivité du secteur par rapport à leurs concurrents américains, notamment en ce qui a trait à la sécurité du revenu et à l'agroenvironnement. Cette année, nous devons insister sur le fait que ces demandes répétées de la part des PGQ ne se sont toujours pas matérialisées, et ce, malgré les nombreux engagements électoraux du parti formant aujourd'hui le gouvernement envers notre secteur. Nos attentes à l'égard du budget 2020-2021 sont donc importantes et sans équivoque.

Recommandations

1. Que toutes les interventions gouvernementales à l'endroit du secteur de la production de grains (sécurité du revenu, agroenvironnement, fiscalité agricole, etc.) s'inscrivent dans un esprit d'obtention par les producteurs d'une rétribution d'une juste valeur pour leur production et appliquent le plus possible la notion de réciprocité vis-à-vis des producteurs d'ailleurs dans le monde, notamment en reconnaissance des besoins de compétitivité du secteur;

Sécurité de revenu

- a) Ajuster les programmes existants afin de :
 - a. Offrir une protection plus efficace en cas de période prolongée de bas prix;
 - b. Stabiliser les revenus garantis au coût de production moyen québécois.
- b) Mettre en place des programmes d'investissements plus importants et mieux adaptés pour améliorer la productivité du secteur des grains et sa performance agroenvironnementale;
- c) Mettre en place un fonds de soutien afin d'aider les producteurs de grains québécois qui vivent les répercussions d'une guerre commerciale entre le gouvernement canadien, la Chine et les États-Unis;
- d) Appliquer efficacement toutes les recommandations qui seront formulées en suivi de l'étude du MAPAQ visant à évaluer la compétitivité du secteur des grains québécois;
- e) Bonifier le Fonds d'investissement agricole afin de hausser la productivité, les initiatives du secteur privé et la richesse du milieu agricole;

Agroenvironnement

- a) Mettre à jour l'information publique sur les récentes restrictions légales et réglementaires visant la production dans l'optique d'évaluer systématiquement les impacts économiques et l'opportunité d'une compensation de ces restrictions, notamment pour :
 - Les bandes riveraines
 - L'usage des pesticides
 - Les politiques sur les émissions de gaz à effet de serre
- b) Compenser les coûts de la politique sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) par la mise en place de protocoles d'évaluation des émissions spécifiques au secteur des grains, pour permettre aux producteurs de bénéficier des crédits carbone;
- c) Mettre sur pied une évaluation des impacts économiques de la taxe carbone pour le domaine agroenvironnemental;

- d) Hausser le financement pour la réalisation d'études scientifiques portant sur les besoins en protection des ennemis des cultures, notamment pour le traitement des semences;

Fiscalité agricole

- a) Tenue d'une vaste consultation parlementaire dans le cadre de l'étude du projet de loi 48 avec tous les acteurs concernés, dont les PGQ;
- b) Proposer, par le biais du projet de loi 48, une adéquation la plus équitable possible entre les taxes payées et les services reçus par les producteurs de grains;
- c) Envisager à plus long terme une réforme complète du système de taxation foncière pour les agriculteurs, menée conjointement avec les acteurs du milieu;
- d) Allègement des traitements fiscaux pour le transfert d'actif agricole aux membres d'une même famille.

Annexe



L'équipe du CHANGEMENT

Montréal, lundi 10 septembre 2018

Monsieur Christian Overbeek
Président des Producteurs de grains du Québec

Bonjour,

La présente fait suite à la demande que vous nous avez fait parvenir dans le cadre de l'actuelle campagne électorale et concernant les enjeux qui touchent de près votre organisation.

Il nous fait plaisir de vous transmettre notre réponse qui, nous l'espérons, sera à votre convenance.

L'essentiel de nos revendications passe par la reconnaissance que la production de grains est un secteur majeur du tissu économique québécois, autant pour l'ensemble du Québec que dans chacune de ses régions.

La Coalition Avenir Québec reconnaît que la production de grains est, au Québec, un secteur économique très important. Dans presque toutes les régions du Québec, nous retrouvons des producteurs de grains, ce qui permet d'occuper le territoire et d'offrir des emplois de qualités aux Québécois et Québécoises qui l'habitent. Nous croyons qu'il s'agit d'un secteur économique important qu'il faut soutenir.

1. Améliorer les programmes de sécurité du revenu, notamment en matière de protection financière contre les cycles prolongés de bas prix du grain.

2. Récupérer un montant équivalent au solde de 38 millions de dollars du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour l'amélioration de la productivité du secteur des grains;

Concernant les programmes de protection du revenu, tout comme vous, nous avons la volonté que ces programmes demeurent pertinents et efficaces pour les producteurs agricoles du Québec. Le gouvernement libéral a forcé des changements importants qui ont particulièrement affecté vos entreprises. Vous pouvez être assuré que nous regarderons, avec vous, les moyens pour vous permettre de bénéficier d'un programme de protection des revenus plus efficace.

3. Bonifier les programmes de soutien en agroenvironnement, notamment par la mise en place de mesures d'atténuation des impacts négatifs de la nouvelle réglementation sur les pesticides et de mécanismes de rétribution des investissements réalisés par les producteurs pour s'adapter aux exigences environnementales;

4. Poursuivre la recherche structurée sur les besoins de traitement des semences, notamment par la mise en place d'une nouvelle étude québécoise élargie sur l'impact agronomique des semences traitées aux insecticides;

Nous reconnaissons que les nouveaux règlements et les nouvelles lois ont un impact important sur le coût de production des producteurs de grains. Nous sommes tout à fait en accord avec les producteurs de grains concernant la nécessité de poursuivre la recherche sur les besoins de traitement des semences. C'est le meilleur moyen de faire progresser l'industrie de la production de grains et d'accroître sa productivité.

Pour ce qui est des moyens à employer afin de répondre à tous ces enjeux, considérant les sommes disponibles au MAPAQ et le fonds annuel de 50M\$ pour aider les agriculteurs que nous allons mettre en place, la meilleure avenue à emprunter sera de s'asseoir avec les acteurs concernés pour s'assurer de faire les meilleurs choix.

5. Reconnaître les impacts économiques importants des mesures restrictives à la culture des bandes riveraines et favoriser la mise en place d'une compensation adéquate;

La CAQ reconnaît que les mesures restrictives à la culture des bandes riveraines ont un coût pour les producteurs de grains. La majorité de la population du Québec désire que

le gouvernement mette en place des mesures pour protéger l'environnement. Cependant, ce même gouvernement doit s'assurer que ces mesures ne nuisent pas de façon exagérée à la compétitivité des entreprises présentes sur son territoire. C'est pour cette raison que nous sommes en faveur de trouver des solutions pour réduire l'impact des restrictions à la culture sur les bandes riveraines.

6. Assurer la poursuite du groupe de travail sur la fiscalité agricole et s'engager à mettre ses recommandations en œuvre afin de limiter le choc foncier que vivent les producteurs;

7. Mettre en place un groupe de travail sur la compétitivité du secteur des grains assurant la participation des autorités politiques, mandaté pour formuler des recommandations au gouvernement.

Finalement, nous entendons très certainement continuer à collaborer avec les producteurs agricoles, dont les producteurs de grains, afin de maintenir la compétitivité des entreprises. Que ce soit pour la fiscalité foncière ou l'ensemble des programmes de protection des revenus et de soutien à la production agricole, il est impératif de toujours veiller à ce qu'ils soient efficaces. La meilleure façon pour y parvenir est de toujours consulter l'ensemble des producteurs agricoles et de rester flexible sur les moyens pour les soutenir.

Veuillez agréer l'expression de nos considérations distinguées.

L'Équipe de la Coalition Avenir Québec